

Quels leviers pour soutenir la transition agricole sur des secteurs à enjeu eau potable ?

De multiples entrées pour accompagner les pratiques agricoles en secteur d'élevage

Table ronde – FORUM TMR

15 Novembre 2024



Le SABV

Le territoire

- 101 communes
- 11 EPCI
- 300000 habitants
- 2195 km² de superficie
- 3300 km de cours d'eau

Labellisé EPAGE en 2020



Le SABV

La GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :



 **La compétence GEMAPI englobe les 4 missions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement (1°, 2°, 5° et 8°)**

-  Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
-  Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
-  Défense contre les inondations et contre la mer,
-  Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.



Localisation du territoire d'intervention du syndicat

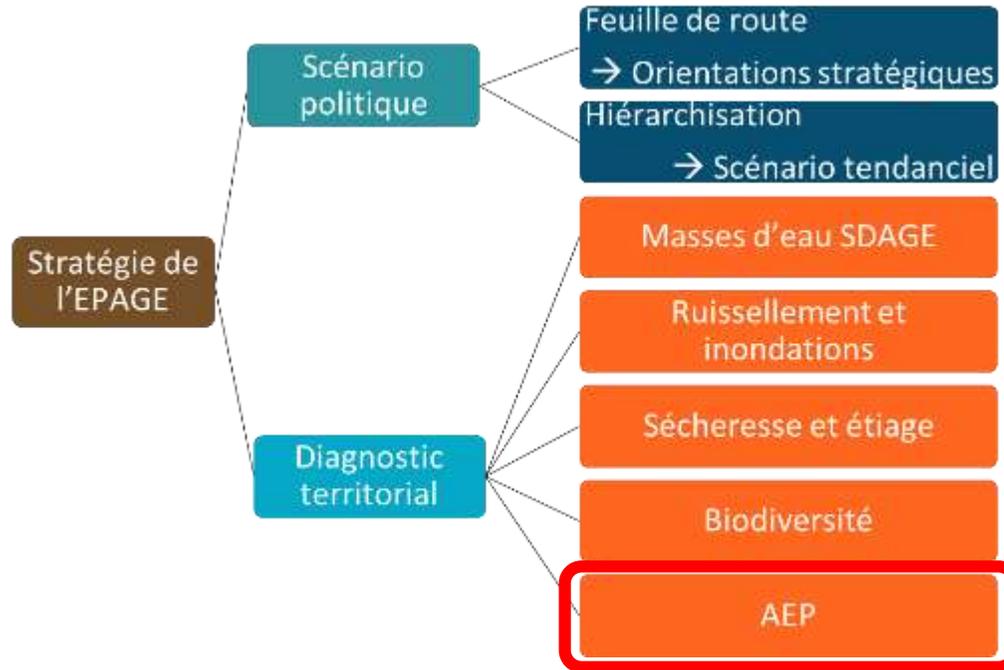


Sources : SABV, IGN, ESRI
Réalisation : SABV, 2024

 Département Haute-Vienne
 Région Nouvelle-Aquitaine
 Territoire d'action SABV
 CTMA BRIANCE - VIENNE MÉDIANE

Reprogrammation des CTMAs

- Le CTMA : outil financier et technique de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Reprogrammation des 2 CTMA en 2021
- Concertation menée par un bureau d'études en 2021



5 zonages étudiés sur 4 territoires

- ✦ « Vienne Médiane et ses affluents » 13 masses d'eau
- ✦ « Bassin de la Briance » 5 masses d'eau
- ✦ « Vienne Métropolitaine » 6 masses d'eau
- ✦ « Sources en action » 10 masses d'eau

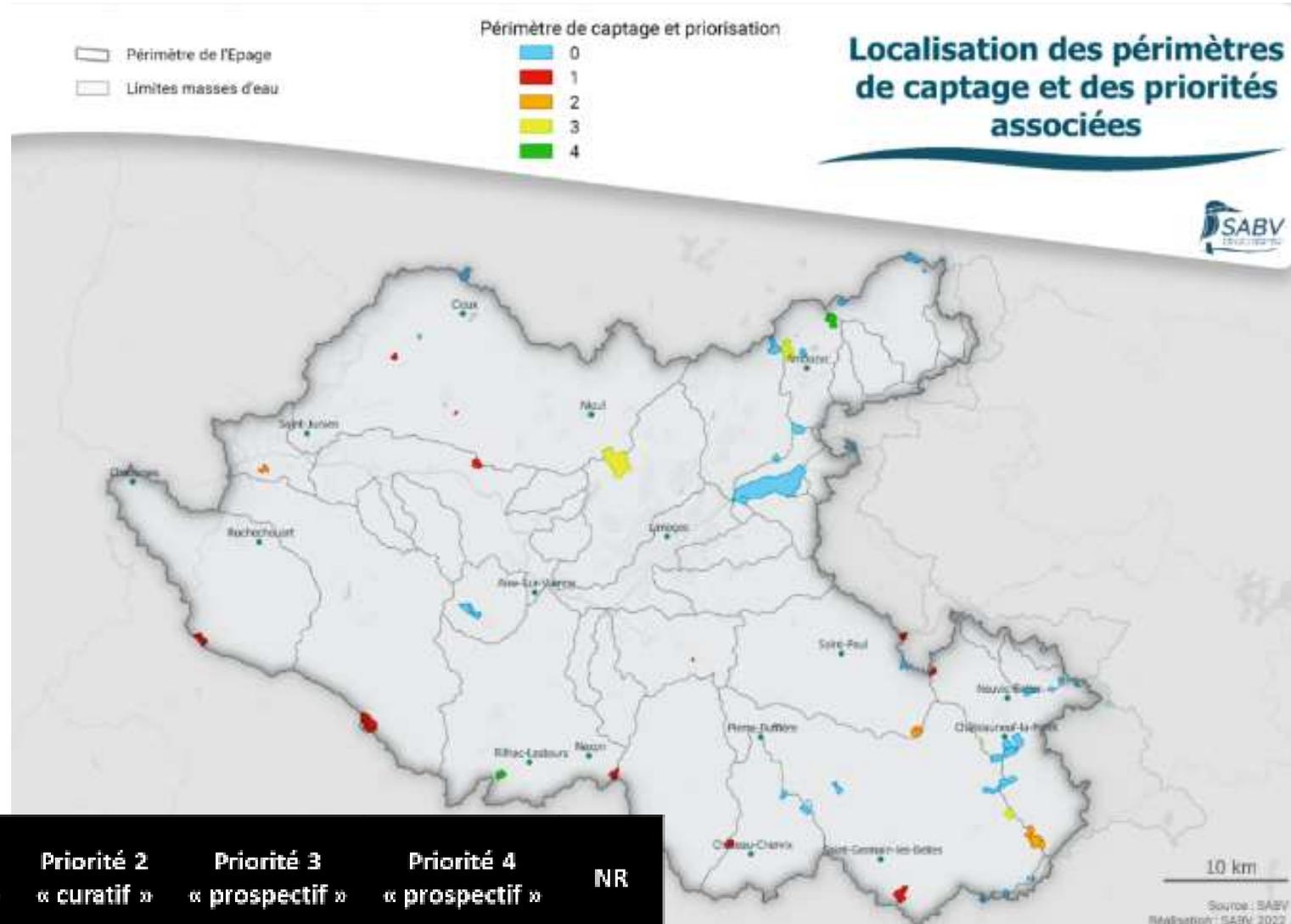
Elaboration participative en 2021



Le zonage AEP

143 captages identifiés

- Problématiques éventuelles : bactériologie, pesticides, conductivité... 3 démarches : curatif, préventif et prospectif avec 5 niveaux de priorité
- Cartographie des bassins versant et les usages
- Un programme d'actions adapté et complémentaire aux CTMAs



	Nombre de captages	Priorité 0 « Préventif »	Priorité 1 « curatif »	Priorité 2 « curatif »	Priorité 3 « prospectif »	Priorité 4 « prospectif »	NR
TOTAL GENERAL	143	71	15	10	19	5	23

Contexte

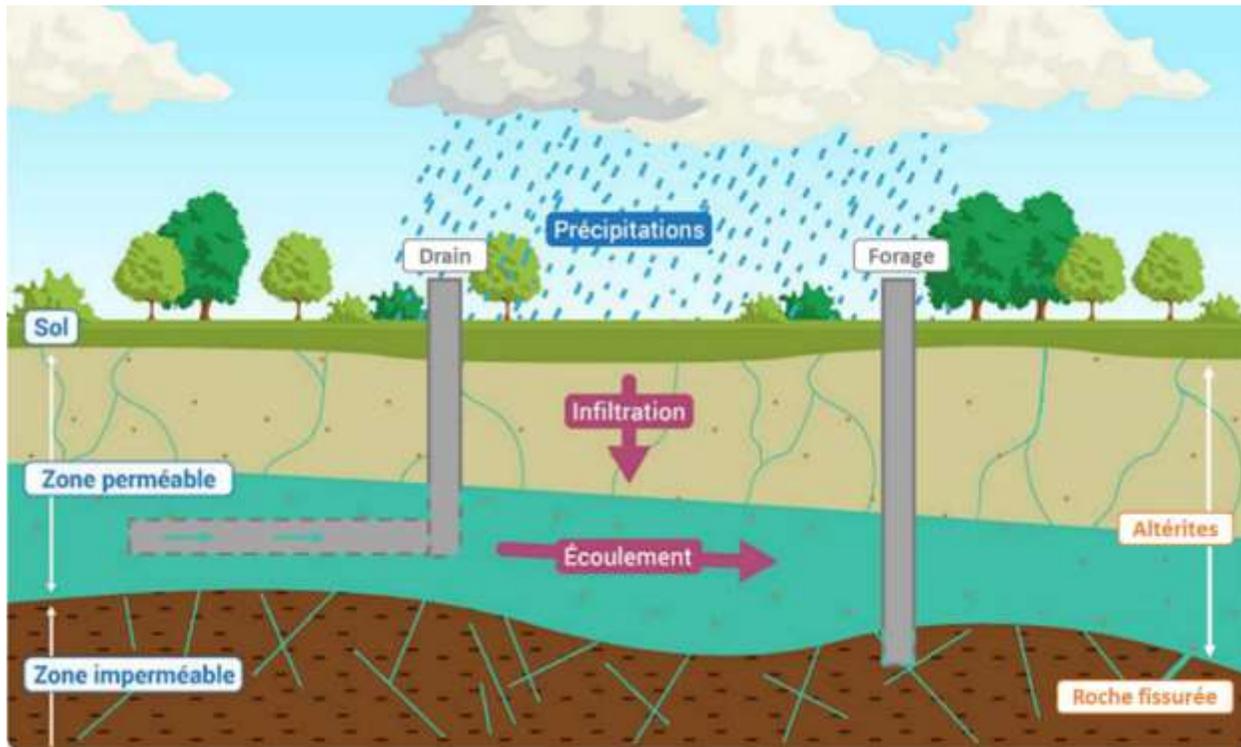
- 143 captages au sein du territoire de l'EPAGE
- 59 périmètres de captages d'intérêt identifiés sur l'ensemble de l'EPAGE
 - Dont **54 concernés par la thématique agricole**
- 16 sont « prioritaires » au sens du SDAGE au sein du périmètre de l'EPAGE
- 15 captages en priorité 1 : objectif « Curatif » + 10 en priorité 2



Contexte

Eau potable et captages

- Contexte local de socle cristallin
- Sols peu profonds
- Ecoulements souterrains captés par des drains
- Une grande sensibilité aux perturbations



Contexte hydrogéologique simplifié des captages de subsurface (2 à 6 m de profondeur) dans les altérites et plus profonds (15 à 50 m de profondeur) par forage dans la roche fissurée.

Concertation 2020-2021 : orientations stratégiques consolidés

**11 OBJECTIFS STRATEGIQUES
TRADUITS EN FINALITES**

32 BUTS

**94 PISTES D'OBJECTIFS
OPERATIONNELS**

OS1

Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource

OS2

Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques

OS3

Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques

OS4

Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs

OS5

Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année

OS6

Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment en zones de captage

OS7

Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels

OS8

Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau

OS9

Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études spécifiques

OS10

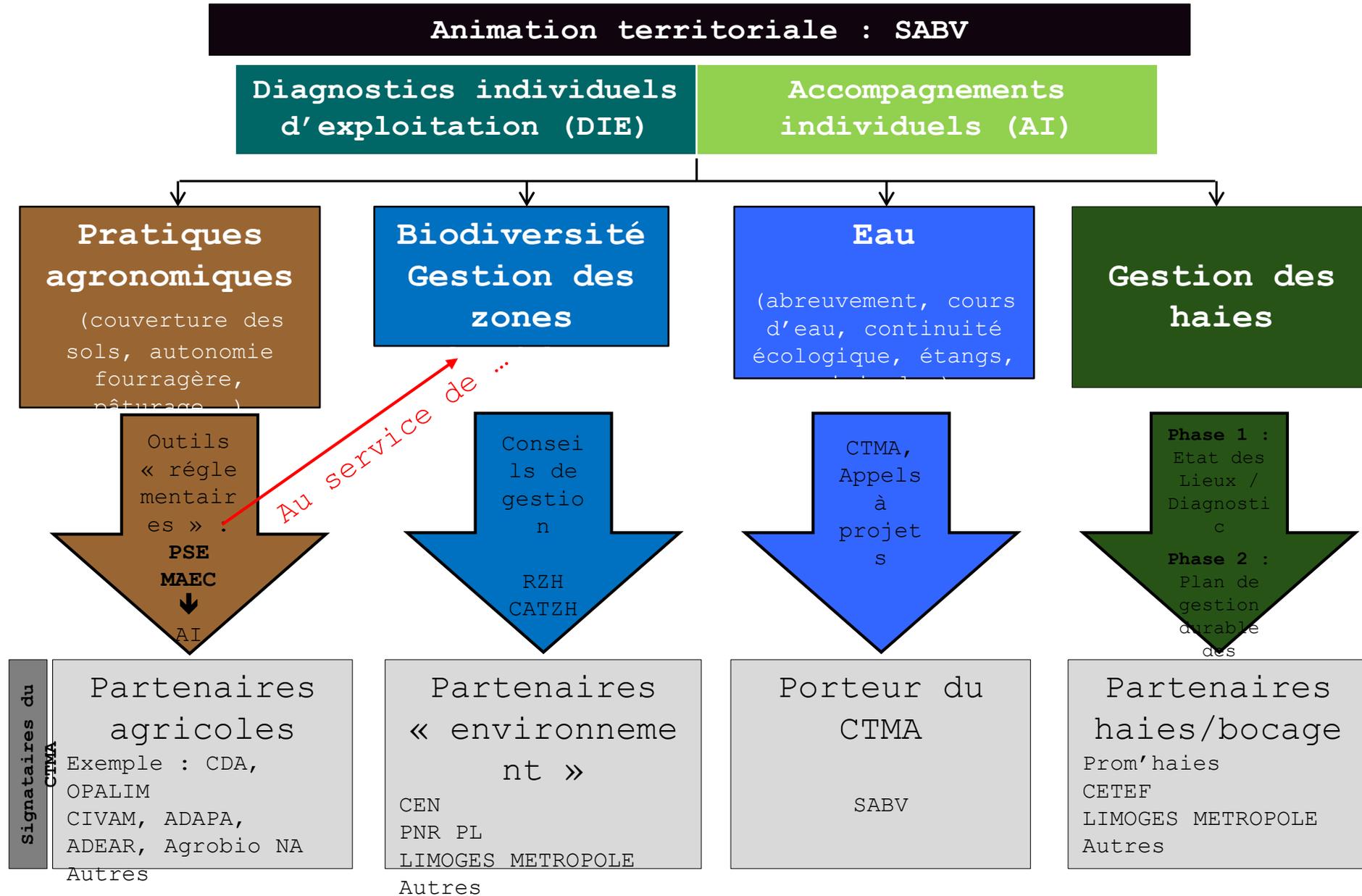
Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau

OS11

Vers une animation de proximité aux services des usagers et de la ressource en eau



Articulation des actions agricoles dans le cadre des CTMA



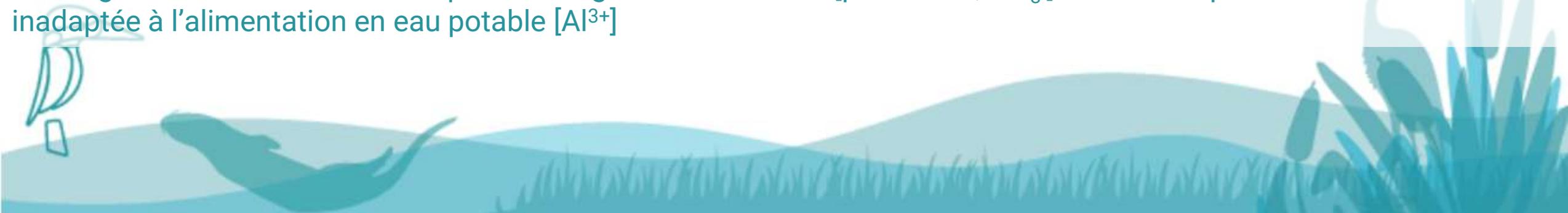
PERSPECTIVES : Mise en place d'un dispositif d'aides à l'**exploitation durable** des prairies (et des forêts) dans un contexte d'alimentation en eau potable [PSE Agricole] - [PSE Forêt]

Problématique :

- Dispositifs d'animation, de diagnostic individuel d'exploitation, de documents de gestion et d'acquisition foncière existants dans les CTMAs
- Peu de dispositifs **durables et incitatifs** et de compensation aux pertes d'exploitations style Mesures AgroEnvironnementales et climatiques (MAEc) et Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans le domaine agricole, naissant voire inexistant dans le monde de la Forêt

Objectifs :

- Définir une gouvernance qui permettrait d'organiser la collecte, la gestion et l'organisation d'un dispositif de compensation à la perte d'exploitation d'une terre agricole ou d'une forêt dans un contexte de production d'eau potable
- Protéger la ressource en eau de polluants agricoles éventuels [pesticides, NO_3^-] ou d'une exploitation forestière inadaptée à l'alimentation en eau potable [Al^{3+}]



Acteurs et rôles existants pour la préservation des ressources en Eau

Gestionnaires de l'AEP :

- Révision des aires d'alimentation des captages (AAC)
- Redéfinition des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR)
- Rédaction de nouvelles Déclarations d'Utilité Publique (DUP)



Problématiques

- Agir **durablement** en dehors de PPR et en dehors d'une aide nouvelle forfaitaire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (10.000 € / ha)

Opérateurs « GEMAPI » :

- Coordonnateurs des CTMAs
- Animateurs d'actions agricoles ou forestières sur les AAC avec les maitres d'ouvrages signataires

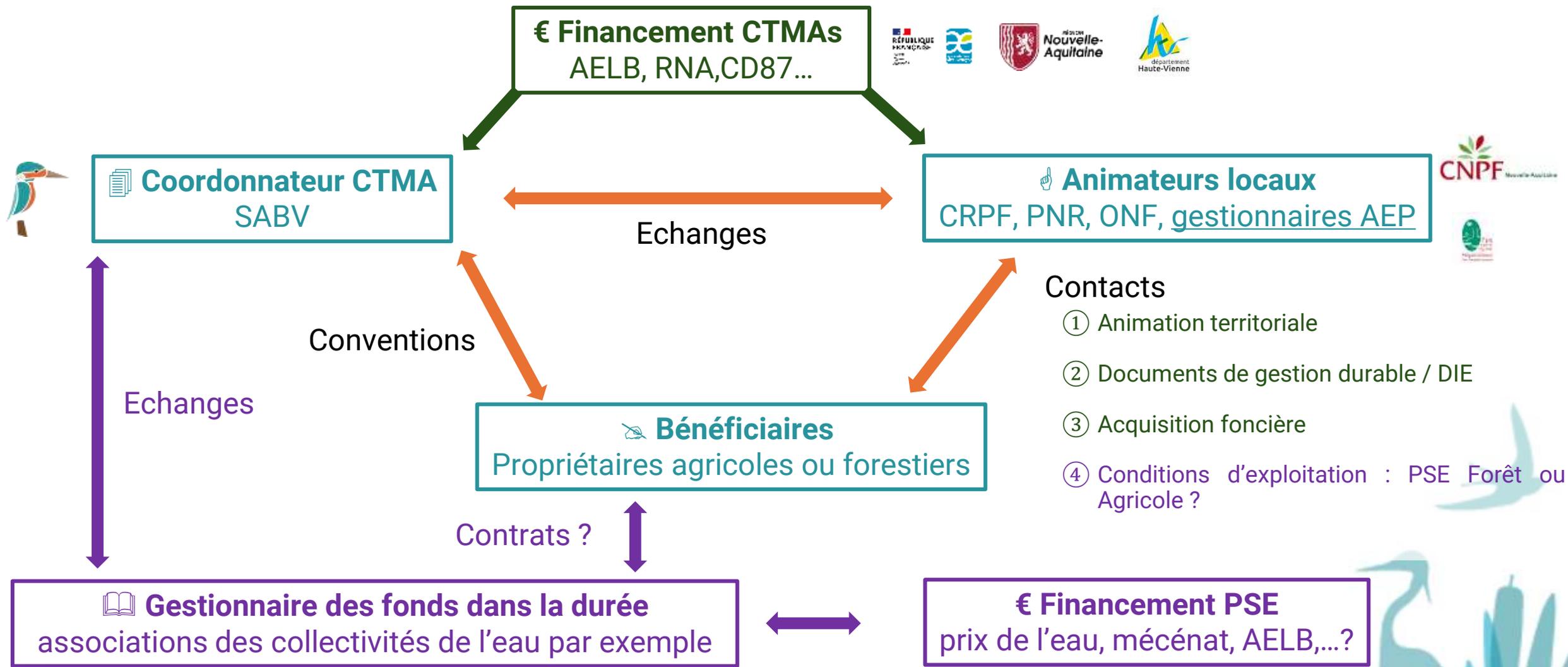


Problématiques

- Durabilité des actions en dehors des MAEc « conversion » (358 €/ha sur 5 ans)
- Durabilité des financements PSE « agricole » à ce jour uniquement Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Aucun outil d'incitation durable à la gestion des forêts



Mise en place d'un dispositif de type PSE « Agricole » ou « Forestier »



Merci de votre attention

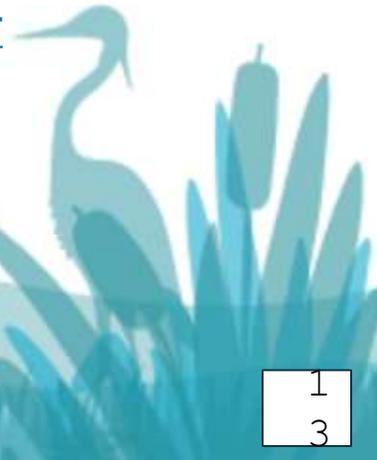
PRESIDENT : Philippe BARRY

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
38, avenue du Président Wilson
87 700 AIXE SUR VIENNE
Tél. 05.55.707.717



contact@syndicat-bassin-vienne.fr
www.syndicat-bassin-vienne.fr

Web documentaire : www.aufildelaglane.fr
Web SIG : www.carte.syndicat-bassin-vienne.fr



Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques

Informier et alerter sur le niveau de la ressource pour anticiper les périodes de manques

Faire évoluer les pratiques culturales

Bien répartir les financements

Harmoniser les financements en fonction des objectifs (éviter des financements contradictoires : haies, zones humides)

Construire des partenariats / animer un réseau de professionnel plus varié

